Cahier des charges

Les acteurs sont :

* administrateur
* manageur
* employé
* salarié (mangeur + employé)

Administrateur :

* il peut créer et modifier un manager et un salarié.
* il gère les accès (ex : lecture de l’emploi du temps).
* il accède à toutes les interfaces de l’application.
* il crée un service et ne peut le supprimer que si personne n’est rattaché à celui-ci.
* Validation des requêtes du manager

Manager :

* il peut créer et modifier un salarié.
* il accède à toutes les interfaces de l’application.
* il définit le planning
* Il valide les demandes (congé, maladie…)
* demande de suppression d’un employé
* création d’un contrat de travail
* congé d’ancienneté (3 jours au bout de 5 ans)

employé :

* Rattaché à un seul manager à un instant t
* consulté son planning lui uniquement
* son solde congé (recredité tous les 31 mai 30 jours de congé)
* congé d’ancienneté (2 jours au bout de 5 ans)

personne :

* historique de son parcours (poste, service, date de début, date de fin, statut)
* calcul des jours ouvrables

## règle spécifique :

tableau de bord :

* administrateur :
  + notification des requêtes des manager
* manager :
  + demande des congés (validation ou refus)
  + alerte conflit de congé
  + règle sur date limite de demande de congés
  + fixe les horaires de l’employé

Suppression d’employé :

* impossibilité de supprimer la personne si celle-ci a validé son premier mois

Mobilité :

* un employé est muté sur un nouveau poste s’il change de statut, l’action sera en attente de validation de l’administrateur.

## Présentation des interfaces :

Interface création personne :

* spécification statut cadre ou non cadre (booléen)
* informations personnelles (nom, prenom, adresse, numero secu…)
* Saisi de l’historique de carrière avec justificatifs
* saisi des désidératas

Interface gestion employé :

* accès à l’interface gestion avenant

Interface du manager sur l’employé :

* bouton ‘clôture’

Interface Clôture (manager) :

* le motif

Interface gestion personne :

* gestion de pointage (si non cadre)
* suivi de son compteur de congé et de récupération

Interface gestion avenant :

* justification(obligatoire)
* date

Interface export des éléments de paye :

Généré mensuellement un fichier en format (xl ou xml ou csv)

## Définition

Éléments variable de la paye :

* Absences :
  + les congés
  + arrêt maladie
  + enfant malade
  + formation
  + événement exceptionnel (famille)
* les heures supp ou la recup
* compte épargne temps au 31 mai (plafond fixé par l’admin)
* repas (-)
* astreinte(+)
* avantage en nature
* mutuelle
* indemnité dimanche et jour férié
* pointage

poste :

* rattaché à un statut (employé ou manager)

Clôture :

* rupture de contrat :
  + licenciement
  + démission
  + rupture conventionnelle
  + décès
  + retraite
* moblité :
  + le nouveau service
  + le nouveau poste
* un justificatif (PJ)

Pointage :

Une personne pointe des que il se loggue (boutton qui simule une carte). Mettre en place une sécurité pour éviter les heures supp bloquer le conteur à l’heure de son planing.